

Décision

Générale

colonial

Décision n° 87-414-1931 permissions.

n° 87-414-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mai 1931

Numéro JO

n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro

31 mai 1931

TEXTE INTÉGRAL

une permission de deux mois, dont quinze jours avec solde entière, quinze jours demi-solde et un mois sans solde, valable du 1er juin au 31 juillet 1931 inclus, est accordée au garde méhariste de 1re classe Gouled Mohamed, Mle 37, et au garde méhariste de 2e classe Assen Abdallah, Mle 41.